

Aide à la scolarité 2024-25 : phase 1

La première phase de la campagne d'aide à la scolarité 2024-2025 (bourses scolaires) est ouverte du **31 janvier au mardi 5 mars 2024**.

1) Dépôt des dossiers

Cette année, le dépôt du dossier **complet** (formulaire de demande et justificatifs requis) devra s'effectuer au plus tard le **mardi 5 mars 2024**.

- **uniquement sur rendez-vous** à prendre en ligne sur le site de l'Ambassade de France à Quito à compter du **mercredi 31 janvier 2024** pour les familles dont les enfants seront scolarisés au **lycée franco-équatorien de La Condamine de Quito**.

Tout dossier incomplet ou déposé hors délais sera proposé à l'ajournement ou au rejet.

2) Traitement des demandes

- **instruction** par les services consulaires de l'Ambassade de France dans les limites du budget alloué par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) et en tenant compte de **différents paramètres** (composition familiale, **revenus bruts annuels 2023**, avantages réglementaires venant en complément des revenus, frais de scolarité annuels supportés par la famille, charges annuelles réglementaires venant en déduction des revenus, patrimoine mobilier, patrimoine immobilier, éventuellement certificat de radiation de la CAF) ;
- **1er examen lors d'un Conseil consulaire** en format « aide à la scolarité » présidé par M. Yves BESSARD DU PARC, conseiller des français de l'étranger ou son représentant **en mars/avril 2024, en présence des conseillers des français de l'étranger, de M. L'Ambassadeur, des chefs d'établissements, des représentants : d'associations reconnues d'utilité publique, d'associations de parents d'élèves et des syndicats des personnels enseignants** ;
- transmission des **propositions** du Conseil consulaire (accord, ajournement ou rejet) à l'AEFE ;
- **information des familles** par les services consulaires de l'Ambassade de France sur les propositions faites par le conseil consulaire ;
- **2nd examen par la Commission nationale des bourses scolaires en juin 2024**, pour avis (accord, ajournement ou rejet) sur les demandes soumises ;
- **décision** (accord, ajournement, rejet) **de l'AEFE fin juin 2024** ;
- **information** des familles par les services consulaires de l'Ambassade de France sur la **décision prise par l'AEFE**.

Pour toute demande d'informations complémentaires, merci d'écrire à : consulat.quito-amba@diplomatie.gouv.fr. **Aucun rdv ne sera donné via l'adresse électronique.**

N'attendez pas le dernier moment pour prendre rdv sous réserve de ne pas trouver de créneau disponible.

En PJ, vous trouverez le :

- Formulaire 2024-2025
- Liste de documents à fournir